



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1242

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Le Bol, au Syndicat mixte des Monts d'Or, au Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise, à l'association Bioconvergence et au Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1242**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Le Bol, au Syndicat mixte des Monts d'Or, au Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise, à l'association Bioconvergence et au Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et du transfert de la politique agricole départementale à compter du 1er janvier 2015.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, définie par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon avait adopté, par délibération n° 2010-1591 du Conseil du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural - protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016.

Par délibération n° 2015-0602 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise pour la période de juillet 2010 à septembre 2016.

Le projet PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est en partenariat avec la Région, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,

- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,

- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 3 577 385 € sur 5 ans pour la mise en œuvre de ses actions, répartis comme suit :

- . 1 214 000 € de la Région,
- . 484 885 € du Département du Rhône,
- . 1 378 500 € de la Métropole de Lyon,
- . 250 000 € de chacune des deux Communautés de communes.

D'ici fin septembre 2016, il reste un budget de 88 200 € dans le cadre de ce projet.

Il est proposé au Conseil de soutenir 4 projets validés par les comités de pilotage du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 des 18 janvier et 22 mars 2016.

## 1° - Optimisation de la logistique des circuits courts - Le Bol

Le développement des circuits courts et de proximité fait partie des actions que la Métropole souhaite voir émerger et prendre de l'ampleur sur son territoire afin de permettre un rapprochement entre consommateurs et producteurs et de permettre la préservation de l'activité agricole sur le territoire par l'amélioration de la plus value dans les exploitations.

Depuis 2010, diverses initiatives de circuits de proximité ont été soutenues par la Métropole et ont permis de montrer que ces systèmes rencontrent une clientèle qui se développe. Cependant, afin de pouvoir passer du stade de l'expérimentation à des actions de plus grande ampleur, il est nécessaire de lever un frein important lié à des coûts de logistiques susceptibles de nuire à la survie des projets. La réflexion sur cette logistique entre des petits fournisseurs répartis sur tout le territoire et des consommateurs finaux de petites quantités répartis également sur tout le territoire sera également bénéfique à tout le secteur de l'économie solidaire confrontée aux mêmes questionnements.

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association créée en janvier 2015 qui regroupe 19 associations et organisations de l'économie sociale et solidaire. L'association favorise le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres et permet ainsi à chacune de se consolider et de se développer.

Les membres de cette association ont fait le constat collectivement que les circuits alimentaires de proximité de l'agglomération se caractérisent par une très grande dispersion des flux de marchandises avec un grand nombre de petits fournisseurs répartis sur l'ensemble du territoire et un grand nombre de petits consommateurs.

Ils considèrent que la structuration du lien offre-demande, l'optimisation du transport et du stockage des produits, pourraient produire un effet levier en faveur de la pérennisation des filières de proximité dans l'agglomération avec des conséquences fortes sur l'agriculture du territoire et de son pourtour.

C'est pourquoi, l'association souhaite engager une étude-action autour de la question de l'optimisation des circuits courts sur l'agglomération.

Cette étude action sera mise en œuvre en 3 temps :

- un état des lieux avec cartographie des flux physiques, des moyens humains et techniques disponibles, des contraintes opérationnelles et économiques,
- l'élaboration d'un plan d'actions avec la recherche de solutions d'organisation et d'outils à développer, la définition des priorités de mises en œuvre,
- la mise en œuvre du plan d'actions.

Les solutions proposées et mises en œuvre devront répondre aux enjeux sociaux (accès aux produits au plus grand nombre), économiques (pérennité du système) et environnementaux (défi énergétique et climatique).

Le coût de cette étude-action est estimé à 33 364 € en fonctionnement. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 26 691 € pour une subvention de fonctionnement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
chef de projet	5 589	autofinancement	4 849
pilotage, coordination, expertises	17 275	Métropole de Lyon	26 691
stage de 6 mois (cartographie des flux)	3 500	Ville de Lyon	1 824
étude logistique	7 000		
<b>Total</b>	<b>33 364</b>	<b>Total</b>	<b>33 364</b>

Le comité de pilotage du 18 janvier 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

## 2° - Équipement en outils pédagogiques - Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise

Le Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise créé en mai 1948 a pour objet général l'étude et la défense des intérêts de l'apiculture et l'entraide entre ses membres. Il est basé dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Rhône à la Tour de Salvagny.

Parmi les missions assurées par le Syndicat figure la formation et l'initiation à l'apiculture. Il a créé pour cela le "chalet des abeilles" au sein de l'enceinte de VetAgro Sup à Marcy l'Etoile. Ce chalet inauguré en 2001 a été agrandi en 2015 avec l'ajout d'un laboratoire des abeilles. Les objectifs développés avec ce laboratoire sont de permettre aux apiculteurs de se former aux nouvelles techniques d'élevage d'abeilles, de reines et d'insémination artificielle des reines.

Le Syndicat a déposé une demande de soutien financier pour l'acquisition du matériel pédagogique et d'analyse nécessaire au bon fonctionnement de ce nouveau laboratoire.

Dans le cadre de la préservation de l'activité agricole sur son territoire, le maintien d'une population de qualité de pollinisateurs que sont les abeilles domestiques est important. Il apparaît donc nécessaire de permettre à l'ensemble des apiculteurs du territoire de la région lyonnaise de pouvoir monter en compétence afin de mieux gérer les populations d'abeilles domestiques.

Le coût de ces équipements est estimé à 22 433 € en investissement. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 8 104 € pour une subvention d'équipement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
matériel d'insémination	6 740	autofinancement	6 329
matériel de stockage et pédagogique	4 377	Métropole de Lyon	8 104
matériel d'analyse	5 018	Région Auvergne Rhône-Alpes	8 000
matériel d'élevage	6 298		
<b>Total</b>	<b>22 433</b>	<b>Total</b>	<b>22 433</b>

Le comité de pilotage du 18 janvier 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

## 3° - Achat de la ferme de la Morelle - Syndicat mixte des Monts d'Or

Depuis de nombreuses années le Syndicat mixte des Monts d'Or mène une politique dynamique de maîtrise du foncier agricole afin de pouvoir accompagner et faciliter l'installation d'agriculteurs sur ce territoire. C'est dans ce cadre que le Syndicat achète du bâti au lieu dit la Morelle.

Ces bâtiments, situés en zone agricole et PENAP, représentant une surface suffisante pour :

- aménager 3 logements à vocation agricole (300 mètres carrés) qui seront mis à disposition et loués à des exploitants installés dernièrement sur le territoire des Monts d'Or et qui, au regard des montant élevés des loyers et de leur faibles revenus agricoles, ont du mal à se loger sur le territoire. La maîtrise de ces logements permettra de garantir à long terme leur vocation agricole,

- aménager 2 ateliers de transformation pour permettre à 2 acteurs agricoles (GAEC Terre d'Eole et Etique et Tac) de développer leurs activités sur 180 mètres carrés (boulangerie bio et boisson à base de plantes locales) et de maîtriser la vocation agricole de ces bâtiments à long terme,

- un espace de stockage dans le second bâtiment d'environ 60 mètres carrés.

Les objectifs de ce projet s'inscrivent totalement dans la dynamique locale portée par la collectivité et l'ensemble des acteurs agricoles du territoire visant à développer les circuits courts, créer et rechercher des solutions pour faciliter l'installation des nouveaux exploitants, etc.

L'ensemble de ces bâtiments sera loué par baux ruraux aux différents exploitants afin de garantir la vocation agricole de ces bâtiments.

L'acquisition se traduira par un acte notarié qui intégrera un cahier des charges SAFER dont la durée est portée volontairement par le Syndicat à 50 ans.

Par sa politique en faveur de l'agriculture, et notamment par la mise en place des PENAP, la Métropole s'engage en faveur du maintien de l'activité agricole sur le territoire. L'accès au logement pour les agriculteurs, avec un PLU qui ne permet pas la construction de logements en zone A- agricole, est un des problèmes rencontrés sur le territoire de la Métropole pour l'installation de nouvelles exploitations. Des solutions sont recherchées. L'ouverture de la constructibilité en zone A du PLU n'est pas possible, notamment par le peu de foncier disponible réservé à la construction de bâtiments techniques. Il faut donc trouver d'autres solutions. C'est pourquoi, il a paru opportun aux élus du comité de pilotage du PSADER PENAP de participer à l'expérimentation menée par le Syndicat mixte. Le coût du foncier et du foncier bâti nécessite une intervention d'un montant important.

Le coût de ce projet est estimé à 399 500 € en investissement. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 134 000 € pour une subvention d'investissement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat de bâtiments	370 000	Région Auvergne Rhône-Alpes	111 000
frais de portage SAFER	20 000	Métropole de Lyon	134 000
cahier des charges SAFER	3 000	financement Syndicat	154 500
frais de notaire	6 500		
<b>Total</b>	<b>399 500</b>	<b>Total</b>	<b>399 500</b>

Une convention est établie avec le Syndicat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution de l'opération entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole.

Le comité de pilotage du 22 mars 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

#### 4° - La Fête des récoltes - Le Bol

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association créée en janvier 2015 qui regroupe 19 associations et organisations de l'économie sociale et solidaire. L'association favorise le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres et permet ainsi à chacune de se consolider et de se développer.

La première action qui a permis au Bol de se structurer petit à petit a démarré en septembre 2014 par la première Fête des récoltes à Lyon. Cette première édition a regroupé plusieurs centaines de personnes. Elle a été réitérée en septembre 2015 et a connu un très vif succès (fréquentation évaluée à 8 000 personnes). A la suite de l'évaluation collective de l'édition 2015, il est prévu pour l'année 2016 de produire un évènement, qui permettra d'accueillir un public plus nombreux et plus diversifié.

Il s'agit de :

- sensibiliser le grand public, y compris celui des quartiers populaires, aux enjeux qui réunissent les structures du Bol : l'agriculture paysanne et biologique, l'alimentation responsable, l'économie sociale et solidaire,
- instaurer dans la vie lyonnaise un rendez-vous annuel, convivial et instructif, autour de l'alimentation responsable, de l'agriculture locale et de l'économie sociale et solidaire,
- permettre aux structures du Bol de gagner en notoriété, gage de retombées économiques à court et moyen terme,
- souder le collectif du Bol autour d'un chantier fédérateur, car concret et convivial.

Parmi les nouveautés pour 2016, figurent la présentation de l'évènement dans tous les quartiers, avec des efforts particuliers et conséquents pour les quartiers populaires, plus de possibilité de restauration afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'évènement, l'amélioration de la lisibilité du Bol, des animations plus importantes, et pour tout cela, une manifestation se déroulant sur une superficie plus grande nécessitant un budget plus important.

Le coût total de cette manifestation est estimé à 43 250 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 17 300 € pour une subvention de fonctionnement au taux de 40 %, le même qu'en 2015 où la participation de la Métropole à la première édition était de 12 000 € pour un coût total de 29 746 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats de produits (alimentaires principalement)	3 075	recettes fête (buvette, ventes assiettes, etc.)	15 000
communication (conception, impression)	4 200	autofinancement	5 350
logistique, chapiteaux, etc.	7 654	cotisations des membres	600
prestations artistiques	2 200	Métropole de Lyon	17 300
prestations animation (cuisine participative, jeux, etc.)	7 000	Ville de Lyon	5 000
organisation (locaux, déplacement, animation)	19 121		
<b>Total</b>	<b>43 250</b>	<b>Total</b>	<b>43 250</b>

Le comité de pilotage du 18 janvier 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

##### 5° - Des produits bio et locaux dans les restaurants commerciaux - Bioconvergence

La production selon les modalités de l'agriculture biologique est la production qui respecte le plus l'environnement et permet d'améliorer la qualité de l'eau. Les agriculteurs ne se tourneront massivement vers l'agriculture biologique qu'à partir du moment où les débouchés seront largement développés et structurés. Il est aussi important d'entraîner les agriculteurs du territoire dans cette dynamique afin de préserver l'ensemble de notre ressource en eau. La distribution d'une eau de qualité est une compétence forte de la Métropole. Le mode de vie des Lyonnais induit une utilisation de la restauration hors domicile très importante. Il paraît donc opportun de développer la part des produits bio dans les restaurants commerciaux.

Bioconvergence Rhône-Alpes est depuis 15 ans l'association régionale des transformateurs et des distributeurs de produits issus de l'agriculture biologique. En lien avec l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) et avec le soutien de la Région, elle a engagé sur l'agglomération lyonnaise une première étape qui a permis de confirmer le potentiel et la dynamique sur le développement du bio en restauration commerciale.

Pour cette 2° phase, il est prévu de poursuivre le travail de structuration de l'offre de produits, en complétant et en diffusant l'annuaire des fournisseurs réalisé en 2015, en le mettant en ligne sur les sites de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce et d'industrie, en travaillant avec les fournisseurs actuels pour que ceux-ci proposent également des produits bio aux restaurateurs. Faire connaître et apprécier l'offre locale sera le 2° objectif de l'année, en organisant 2 ateliers de dégustation. Un accompagnement individuel de 40 restaurateurs sera effectué pour les aider à introduire des produits bio et locaux, et pour l'organisation de leur stratégie de communication. Des manifestations comme le Salon international des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (SIRHA) pourront servir de cadre pour l'organisation d'actions de communication plus impactante au sein de la profession comme l'organisation d'un concours de chefs ou d'un jury de dégustation.

Le coût total de cette action est estimé à 39 140 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 31 312 € pour une subvention de fonctionnement.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
structuration de l'offre (finalisation de l'annuaire, diffusion, organisation d'ateliers de dégustation, travail avec les fournisseurs actuels, etc.)	4 596	autofinancement	7 828
accompagnement individuel des restaurateurs	19 974	Métropole de Lyon	31 312
actions et outils de communication pour les restaurateurs, etc.	9 570		
actions de communication lors du SIRHA (concours de chefs, jury de dégustation etc.)	5 000		
<b>Total</b>	<b>39 140</b>	<b>Total</b>	<b>39 140</b>

Le comité de pilotage du 22 mars 2016 a donné un avis favorable à ce projet.

#### 6° - Kit légumes anciens - Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne Rhône-Alpes

L'agglomération lyonnaise était jusque dans les années 1950 un lieu très important de découvertes et d'inventions pour les fruits et les légumes. Sur le territoire de nombreuses variétés ont été créées, et la préservation de toute cette diversité domestique est nécessaire à l'aube du grand changement climatique.

Le réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes et un groupe de maraîchers se mobilisent pour développer la présence des légumes anciens dans les paniers distribués aux membres des AMAP par la relance de la production de semences et des légumes de variétés anciennes, et en permettant aux consommateurs de se réapproprier des recettes pour les cuisiner.

Après la sélection de 4 légumes (un par saison) et leur mise en culture, le projet s'attachera à créer une fiche d'identité de chaque légume présentant ses valeurs gustative et patrimoniale, et un tutoriel donnant une recette maligne et gourmande. Ces éléments seront organisés sous forme de kit, complété du légume présenté. Ces kits seront distribués aux adhérents des AMAP de la Métropole (3 600 foyers) et plus largement lors d'événements grand public auxquels le réseau participe tel que le salon primevère, etc.

Par cette expérimentation, la Métropole entend soutenir la préservation de ces variétés anciennes en permettant leur réintroduction dans son système alimentaire. Cette première expérimentation doit pouvoir servir d'exemple pour la réintroduction d'autres variétés anciennes de fruits et de légumes dont il faut aussi redécouvrir les modalités de préparation conforme aux habitudes alimentaires modernes.

Le coût total de cette action est estimé à 43 600 €. La Métropole de Lyon est sollicitée à hauteur de 34 880 € pour une subvention de fonctionnement.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
conception et impression des supports de communication	16 480	autofinancement	8 720
prestations vidéo (film et montage)	13 920	Métropole de Lyon	34 880
organisation/coordination	13 200		
<b>Total</b>	<b>43 600</b>	<b>Total</b>	<b>43 600</b>

Le comité de pilotage du 22 mars 2016 a donné un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 43 991 €, au profit de l'association Le Bol pour :

- l'étude action d'optimisation de la logistique des circuits courts :	26 691 €,
- l'organisation de la Fête des récoltes 2016 :	17 300 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 134 000 € au profit du Syndicat mixte des Monts d'Or pour l'acquisition de bâtiments au lieu-dit la Morelle,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 8 104 € au profit du Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise pour l'équipement en matériel pédagogique du rucher école,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 312 € au profit de l'association Bioconvergence pour le développement de l'utilisation des produits bio et locaux dans les restaurants commerciaux,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 880 € au profit du réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de 4 kits légumes,

f) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'association Le Bol, le Syndicat mixte des Monts d'Or, le Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise, l'association Bioconvergence et le réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer en fonctionnement, soit 110 183 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 6574 - fonction 6312 - opération n° 0P27O2934.

4° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O4974A, le 21 mars 2016 pour un montant de 130 000 € en dépenses.

5° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 35 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 000 € en 2017,
- 10 000 € en 2018,

sur l'opération récurrente n° 0P27O2934.

6° - **Le montant** à payer, soit 142 104 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - comptes 20422 et 2041512 - fonction 6312 :

- opération n° 0P27O4974A, pour un montant de 114 000 €, répartis comme suit :

- . 30 000 € en 2016,
- . 84 000 € en 2017 ;

- opération n° OP27O2934, pour un montant de 28 104 €, répartis comme suit :

- . 14 104 € en 2016,
- . 14 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**